

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 1^{er} septembre 2022 à 20h00, à la
Maison Vallier**

Présidence du Conseil général : M. Jérémie Veillard

Présences :	Effectif :	24	Sont excusés :	Mme Michèle Charpié Dewarrat
	À l'appel :	17		Mme Valérie Charpié
	Excusés :	6		Mme Laila Cinotti
	Absent :	1		M. Guy Lombard
				M. André Grandjean
				M. Cosimo Pepe

Est absent : M. Majid Charif

Sont également présents :

M. Michel Froidevaux, Président du Conseil communal
Mme Isabelle Garcia, Vice-Présidente du Conseil communal
M. Joël Boulogne, Secrétaire du Conseil communal
M. Jean-Bernard Simonet, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 (pages 1 à 18)
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'avant-projet de protection contre les crues du Ruhaut et du Mortruz (pages de 19 à 22)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement concernant la vidéosurveillance au collège primaire (pages de 23 à 31)
5. Points en suspens – informations du Conseil communal
6. Divers

1. Correspondance - Appel

M. J. Veillard, Président :

Il est actuellement 20h00.

J'ai le plaisir d'ouvrir notre Conseil général de ce soir et vous souhaite une cordiale bienvenue. Nous allons commencer par le point 1, correspondance et appel.

Correspondances :

- Lettre de démission du Conseil communal de Madame Laure Persoz
Lecture de la lettre par M. J. Veillard
- Copie de la Lettre du Conseil général de Cornaux concernant le projet de Fusion
Lecture de la lettre par M. J. Veillard
- Lettre de réponse du Landeron suite à la lettre du Conseil général de Cressier lors du Conseil général du 16 juin 2022 au sujet de la Fusion.
Lecture de la lettre par M. J. Veillard

Nous pouvons passer à l'appel. Je passe la parole au secrétaire.

Appel selon la liste des présences par M. A. Chittani

Sont excusés : Mme Michèle Charpié Dewarrat
Mme Valérie Charpié
Mme Laila Cinotti
M. Guy Lombard
M. André Grandjean
M. Cosimo Pepe

Est absent : M. Majid Charif

À l'appel : 17 personnes présentes, 6 excusés et 1 absent. La majorité absolue est à 9.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

M. J. Veillard, Président :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

M. J. Veillard, Président :

Cela ne semble pas être le cas. Je remercie sa rédactrice et demande des applaudissements pour la remercier. Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 16 juin 2022 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous approuvez ce procès-verbal.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'avant-projet de protection contre les crues du Ruhaut et du Mortruz

M. J. Veillard, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière a examiné avec beaucoup d'intérêt le rapport très détaillé relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'avant-projet de protections contre les crues du Ruhaut et du Mortruz.

Cet avant-projet tient compte des impacts sur l'environnement, de la revitalisation et des fonctions écologiques. Cette étude est indispensable pour connaître les mesures de protection à entreprendre dans le but de protéger la population et le village. Elle nous renseigne sur les priorités et le timing préconisé pour l'exécution des travaux. Finalement elle nous informe bien entendu des coûts globaux qui devront être engagés ainsi que des possibles subventions à recevoir.

Ce crédit d'engagement fait partie du montant de CHF 5'000'000.- inscrit dans le budget des investissements pour effectuer les travaux de sécurisation et de prévention.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté.

M. C. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les mesures d'urgences étant terminées, il est temps de passer à la suite et de prévoir des mesures de protection pour le village. L'avant-projet permettra de définir les travaux à entreprendre et est donc à notre sens obligatoire. C'est pourquoi le groupe PLR accepte donc l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'avant-projet de protection contre les crues du Ruhaut et du Mortruz.

Lecture de l'arrêté par M. J. Veillard

M. J. Veillard, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement concernant la vidéosurveillance au collège primaire

M. J. Veillard, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

M. J. Boulogne, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je répondrai aux questions s'il y en a.

M. D. Guerne :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier trouve qu'il est nécessaire de déployer une meilleure surveillance des entrées Ouest et Est de l'école primaire lorsque son périmètre est mis à ban afin de garder un contrôle sur les déprédations. Nous sommes conscients qu'un agent de sécurité n'est pas suffisant pour gérer seul ce genre d'horaire et sommes favorables à l'ajout de vidéosurveillance dans la zone. Toutefois, lors de la séance de préparation, une remarque est survenue. Dans le règlement communal sur la vidéosurveillance, l'article 8 permettrait de filmer en continue, alors que le rapport précise que les caméras ne filmeront qu'entre 23h00 et 7h00.

Le groupe pense donc qu'il serait préférable d'élargir les heures d'enregistrement et de filmer en continue dans le but de mieux sécuriser le périmètre durant les week-end, ainsi que d'avoir un outil supplémentaire en cas de incident à n'importe quel moment. Si des réticences sur un système de surveillance peuvent se comprendre, le texte encadre très bien le visionnage ainsi que l'utilisation des données. Le groupe Ensemble pour Cressier soutient ce règlement. Merci.

M. J.-H. Martin :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Malheureusement aujourd'hui nous devons utiliser des surveillances électroniques, d'une part parce que des personnes sont irrespectueuses du matériel ou des lieux publics et d'autre part car cela coûte moins cher et c'est plus fiable qu'une personne qui fait une surveillance ponctuelle. Belles et discrètes, elles vont se fondre dans le décor.

Le rapport du conseil communal ainsi que le règlement sur la vidéosurveillance sont extrêmement clairs, le groupe PLR approuve à l'unanimité les deux documents.

Lecture du rapport par M. J. Veillard

M. J. Veillard, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver ce rapport sont priés de se manifester en levant la main. Il y a une abstention. Le rapport est accepté à la majorité des membres.

M. D. Guerne :

Je remarque à l'instant qu'il manque un « l » à vidéosurveillance dans le titre du rapport.

M. L. Cravero :

Je souhaiterais que le Conseil communal fasse des remarques concernant les différences entre les 2 rapports. Pourquoi on filmerait qu'entre 23h00 et 7h00 et non toute la journée ?

M. J. Boulogne, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La question de Monsieur Cravero est judicieuse. Il a été constaté, aux alentours du collège que les dégradations ont lieu tout le temps la nuit, à partir de 23h00. Ceci du fait que jusqu'à 23h00, il peut y avoir sur les lieux des utilisateurs de la salle de gymnastique ou des sociétés. Les gros problèmes arrivent la nuit et c'est la nuit qu'il n'y pas de surveillance. L'entreprise EGS passe 15 minutes au collège, mais il ne passe qu'une fois. Pour ma part, je n'étais de base pas favorable à « cliquer » la journée les zones du collège qui représente les espaces de type place de jeux, cour, etc.

Le but n'est pas de surveiller 24h/24h et d'avoir un correspondant à Colombier qui regarde nos caméras 24h/24h. Le but est de sécuriser les lieux à l'heure des problèmes « réels ». Je ne nous verrais pas, et je ne pense pas être le seul, filmer une cour de récréation par exemple.

Si ça n'est pas suffisant, il sera possible de demander une nouvelle autorisation, mais celle-ci serait beaucoup plus compliquée à obtenir. Comme vous le voyez dans le rapport, il faut savoir que pour obtenir les autorisations de filmer, il faut passer par la protection des données, etc. C'est très compliqué et c'est des semaines de travail. Il faut garder un minimum d'intimité. Si cela devient nécessaire, il sera possible de refaire une demande (bien que difficile), mais elle ne serait probablement pas de 24h/24h. Nous ne sommes pas sur un réseau routier et nous ne devons pas surveiller des chauffards ou autre.

Le but est de surveiller de nuit, afin que les enfants puissent arriver le lendemain matin sur des lieux propres et qui n'ont pas été endommagés, fracassés, etc. (par ex. : containers brûlés). Comme noté dans le rapport, nous partons pour le moment pour une surveillance entre 23h00 et 7h00, par un arrêté communal.

On pourra éventuellement par la suite faire une tentative si l'on veut augmenter la durée mais je ne suis pas sûr que cela soit accepté. Les citoyens en Suisse sont protégés et le but n'étant pas d'entrer dans la vie privée des gens (parents qui vont chercher leurs enfants à l'école par exemple). Si l'on venait à filmer 24h/24h, je pense que les gens perdraient confiance. Il faut clairement filmer où il y a les problèmes.

Faisons un test sur deux ou trois ans et regardons ce que cela donne comme résultat et essayons de plutôt sauver ce qui peut être sauvé au niveau de la mentalité des enfants. Principalement les adolescents, car c'est principalement eux qui dégradent le matériel. Si cela marche ainsi, cela serait super. Tout le monde souhaite des caméras, mais par contre personne ne souhaite être filmé.

5. Points en suspens – informations du Conseil communal

M. J. Veillard, Président :

Je passe la parole au Conseil communal.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Deux communications :

- Le Conseil général du jeudi 29 septembre 2022 est faute de matière, déplacé au jeudi 17 novembre 2022 à 20h00.
- Concernant l'élection complémentaire au Conseil communal, le dépôt des listes peut se faire jusqu'au lundi 3 octobre 2022 à 12h00. En cas d'élection, si celle-ci n'est pas tacite, elle aura lieu le dimanche 27 novembre 2022.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant les points de captages de l'eau potable de la Commune, je vais vous dire ce qu'il se passe. Il y a tous les deux mois un contrôle sur différents points du village concernant les bactéries (et autres) et une fois tous les trois ans les contrôles phytosanitaires, par des carottages et des contrôles de l'eau plus approfondis. Ceci selon la cartographie déposée par le Canton. Concernant les produits phytosanitaires et herbicides, les informations au sujet du dernier contrôle qui a eu lieu ne nous sont pas parvenues, par erreur d'Eli10 suite à des problèmes de personnels. Ce contrôle a été effectué le 25 mai 2022, et tous les points analysés sont largement en dessous des normes édictées. Ce rapport d'analyses sera sur le site de la Commune à partir de demain après-midi.

6. Divers

M. J. Veillard, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

M. L. Demarta :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier constate, comme tout un chacun, que la situation énergétique suisse est alarmante et que l'hiver promet d'être rude.

À ce titre, il paraît inopportun de contrecarrer le moindre effort en direction d'une production énergétique, quelle qu'il soit. Vous l'aurez compris, nous voulons parler en particulier de l'installation de panneaux solaires.

Bien sûr, le Plan d'aménagement Local (PAL), en cours de rédaction, simplifiera les procédures administratives d'installation desdits panneaux. Bien sûr. Mais en attendant ?

En attendant, le groupe Ensemble pour Cressier demande s'il serait possible de faciliter et accélérer les demandes de permis de construire concernant les panneaux solaires, toutes les demandes, à condition bien entendu qu'elles ne concernent pas des bâtiments en première catégorie du RACN cantonal ou classés ISOS par la Confédération. Merci pour votre attention.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Alors effectivement, nous sommes actuellement dans une situation très critique au niveau énergétique. Le Conseil communal s'est déjà posé la question et est actuellement en pleine réflexion, il a pris les devants au niveau même du Canton afin d'avoir des informations un peu plus concrètes sur ce qu'il se passe ailleurs et la position du Canton et de la Confédération en la matière.

Pour le moment, la stratégie est la suivante : Rien ne change. Les personnes qui désirent mettre des panneaux solaires photovoltaïques sur leur toiture ou quelconque bâtiment de leur propriété, vont faire la demande et poser leur dossier à la Commune et le Conseil communal va avoir la réflexion par rapport à la situation, notamment en zone d'ancienne localité.

Tout en sachant qu'au niveau ISOS, il y a des choses qui bougent. On a actuellement encore rien de concret et n'allons pour l'instant pas pouvoir clairement dire la position de la Commune. Mais on va effectivement réagir face aux dossiers en tenant compte de la situation où on se trouve actuellement. Je sais pas si j'ai répondu à la question, mais on ne va pas juste attendre que les informations nous arrivent dessus et on va essayer de travailler en faveur des Cressiacois et de l'énergie pour que tout se passe au mieux.

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Mon intervention concerne le corridor faunistique NE à Cressier-Le Landeron d'importance suprarégionale.

Comme vous le savez certainement, Cressier possède le seul corridor faunistique reliant le plateau suisse au Jura. Malheureusement ce passage est entravé par la ligne CFF, l'autoroute A5 et la route cantonale et il a été classé par l'OFEV comme largement interrompu et impossible à assainir.

Néanmoins une observation sur place laisse à penser que la situation peut être améliorée pour le passage de la faune car le viaduc de l'autoroute offre une voie encore ouverte. Céline Barrelet députée au Grand Conseil neuchâtelois s'est saisie de l'affaire et va prochainement déposer une motion qui demande une analyse plus précise sur le terrain de manière à améliorer et à assurer le passage de la grande et petite faune aujourd'hui et dans le futur. Si cette motion était acceptée, c'est la Commune de Cressier qui se verrait gratifiée d'un magnifique corridor faunistique d'importance supra cantonale sans déboursier un franc. Bon pour le paysage, le bien-être des riverains, la biodiversité de la région mise à mal avec l'autoroute, le rail et la zone industrielle intensive.

Et si le Conseil général et le Conseil communal prenaient le temps d'écrire une lettre au Conseil d'Etat pour soutenir cette motion, les chances qu'elle aboutisse en seraient augmentées. Pour ceux et celles qui désirent plus de précision, je mets volontiers quelques documents à disposition en fin de Conseil général. A consulter sur place. Je vous remercie pour votre attention et de l'intérêt que vous porterez à cette motion.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au travers du Plan d'aménagement local (PAL), dont j'ai déjà parlé au dernier Conseil général et dont les travaux ont été adjugés à un mandataire, on a déjà commencé à travailler sur le sujet. Pour reprendre le sujet que Monsieur Persoz a relevé, c'est un enjeu du PAL et si je peux dire ce n'est pas quelque chose qui n'a pas été « priorisé » et sera donc pris en compte durant le PAL.

M. J. Veillard, Président :

Quelqu'un d'autre souhaite-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons clore la séance.
Belle soirée à tous.

La séance est levée à 20h30.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
Le Président, Le Secrétaire,

J. Veillard

A. Chittani